

OBJET :
CONVENTION
AVE VACAF
(Aide Aux
Vacances
Enfants) CAF -
2018

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 06.04.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06.04.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 20 AVR. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-
LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel,
GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE
Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès,
BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, THOMAS Guy, THOMAS Eric,
RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. Patrick MAUGARD,
Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. LINOUE Stéphane donne procuration à Mme THOMAS-DAIDE Hélène,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de signer une
Convention avec la CAF permettant à la Ville de bénéficier du dispositif d'aide
aux vacances dans le cadre des activités proposées par la Direction Enfance
Jeunesse.

Le dispositif VACAF a pour but d'assurer les inscriptions des enfants dans des
centres de vacances assurant un accueil avec hébergement et le financement
auprès de ces organismes selon un barème fixé par décision du Conseil
d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Aude.

Il permet grâce à la participation financière de la C.A.F. aux familles ne
dépassant pas un certain revenu de bénéficier d'une baisse de tarification, la
C.A.F. prenant en charge la partie restante.

Cette convention détermine les modalités techniques, les critères d'attribution
ainsi que les modalités de versement et est valable sur toute la durée de
l'année civile.

Cette convention étant propre à chaque structure organisatrice, il convient d'en signer une par Accueil de Loisirs organisant des séjours.

Étant donné la politique enfance jeunesse développée par la ville, il est important de contractualiser de nouveau avec la CAF, partenaire essentiel de l'offre de service faite aux familles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la Convention AVE - VACAF ainsi que tout autre document s'y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

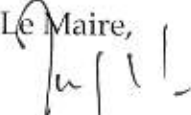
CASTELNAUDARY, le 12 avril 2018.

Ampliation faite le :
20 AVR. 2018
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
19 AVR. 2018
Par publication le :
20 AVR. 2018
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 19/04/2018
N°011-211100763-20180412-2018-88-DE